



Bruxelles, le 9 novembre 2016
(OR. fr)

14153/16

CULT 105
AUDIO 117
PI 127
DIGIT 127
MI 688
COMPET 565

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Conseil

Objet: La réforme du cadre européen du droit d'auteur
- *Information de la délégation française*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la délégation française sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 21 et 22 novembre 2016.

La réforme du cadre européen du droit d'auteur

Les autorités françaises considèrent que la modernisation du cadre européen du droit d'auteur entreprise par la Commission européenne n'est pas seulement un enjeu du marché unique numérique, mais doit être intégrée à une véritable stratégie européenne pour la culture à l'ère numérique : il s'agit non seulement de favoriser l'accès des consommateurs aux œuvres, mais aussi de soutenir la création, la juste rémunération des créateurs et la pérennité de l'économie de la culture, ainsi que la diversité des contenus créés et la liberté de choix du public.

Le Conseil des ministres de la culture est ainsi appelé à prendre une part active dans la réforme engagée afin de contribuer à l'avenir des politiques de financement de la création et de soutien à la diversité culturelle.

Le partage équitable de la valeur entre les créateurs et les intermédiaires qui mettent massivement en ligne des œuvres protégées constitue en particulier un enjeu essentiel. Les autorités françaises estiment que les propositions intéressantes de la Commission européenne à cet égard mériteraient d'être consolidées et enrichies, à travers la clarification du statut de ces activités au regard du droit d'auteur, en particulier le droit de communication au public et une responsabilisation appropriée de ces intermédiaires, en coopération avec les titulaires de droit.

Les autorités françaises souhaitent également appeler l'attention du Conseil culture sur la défense de la territorialité des droits d'auteur, qui constitue, comme de nombreuses études économiques en attestent, la clé de voûte de la distribution et du financement de l'audiovisuel selon des modalités adaptées à la diversité des espaces culturels et linguistiques qui font la richesse de l'Union européenne. À travers l'extension du principe du pays d'origine à certains services en ligne des radiodiffuseurs, le projet de règlement relatif à certaines diffusions en ligne et retransmissions d'émissions par les organismes de radiodiffusion est de nature à fragiliser ce principe fondamental.

Enfin, les autorités françaises souhaitent souligner qu'outre la réforme législative du droit d'auteur, d'autres instruments ou initiatives soulèvent des enjeux majeurs au regard du droit d'auteur et de l'économie de la culture. Il en va ainsi des propositions sur le contenu numérique, le géoblocage, l'accessibilité, ou des initiatives en matière de concurrence, qui méritent d'être attentivement suivies et étudiées.
